

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Elections cantonales du Lot

Conseil Général

CANTON DE CAHORS (Nord)

	Inscrits.	Votants.	Reliés.
Cahors.....	1771	769	684
Espère.....	118	74	73
Lamadeleine.....	169	100	93
Larroque-des-Arcs.....	162	105	105
Mercues.....	205	138	131
Pradines.....	346	250	234
Valroufié.....	166	110	110
	2937	1546	1430

CANTON DE CAHORS (Sud)

	Inscrits.	Votants.	Départ.
Cahors.....	1609	1009	922
Arcambal.....	338	259	192
Labastide-Marnhac.....	290	167	163
Montat (le).....	184	125	116
Trespoux-Rassiels.....	204	163	119
	2624	1696	1512

CANTON DE CAZALS

	Inscrits.	Votants.	Gangardel.
Arques (les).....	212	145	127
Cassagnes.....	181	130	125
Carals.....	265	176	133
Fressinet-le-Gélat.....	291	200	190
Chadou.....	242	159	143
Goujounac.....	183	123	123
Marminiac.....	382	292	287
Montléra.....	287	183	133
Pomarde.....	117	73	72
St-Caprais.....	99	88	75
	2259	1569	1408

CANTON DE LALBENQUE

	Inscrits.	Votants.	Roques.
Anjols.....	181	152	135
Bach.....	150	136	131
Belfort.....	427	282	282
Belmont.....	135	109	98
Cieurac.....	205	141	136
Cremps.....	209	159	150
Escamps.....	144	99	99
Flaujac.....	126	106	103
Fontanes.....	254	177	173
Laburgade.....	120	99	99
Lalbenque.....	612	379	372
Montdouce.....	243	160	153
Vaylats.....	227	163	148
	3033	2162	2079

CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE

	Inscrits.	Votants.	Puech.	Pénel.	Cassaignes.
Puy-l'Évêque.....	738	588	320	37	217
Duravel.....	385	338	25	21	291
Floressas.....	158	128	11	5	108
Grézels.....	183	156	49	14	91
Lacapelle-Cabanac.....	111	95	4	7	83
Lagardelle.....	98	79	13	50	15
Mauroux.....	198	157	23	45	87
Montcabrier.....	309	235	55	16	164
Pescadoires.....	65	50	22	13	15
Prayssac.....	694	582	16	476	90
St-Martin-le-Redon.....	149	127	28	2	97
Lérignac.....	211	147	4	68	75
Soturac.....	318	279	23	15	237
Touzac.....	144	126	6	9	108
Vire.....	169	134	24	6	104
	3930	3221	623	784	1782

CANTON DE ST-GÉRY

	Inscrits.	Votants.	Talou.	Munin-Bourdin.
Berganty.....	102	88	39	48
Bouziès.....	96	88	51	37
Cours.....	215	188	109	81
Créglols.....	110	91	32	58
Esclauzels.....	147	131	90	41
St-Cirq-Lapopie.....	396	313	175	137
St-Géry.....	278	237	80	160
Vers.....	228	199	105	94
	1572	1335	681	656

Conseil d'Arrondissement

CANTON DE CASTELNAU-MONTRATIER

	Inscrits.	Votants.	Garrigues.	Valmary.
Castelnau.....	1072	840	347	490
Cézac.....	157	117	35	77

Flaugnac.....	342	277	173	103
Lhospitalet.....	211	143	58	82
Pern.....	257	209	98	109
St-Alauzie.....	151	115	52	62
St-Paul-Labouffle.....	251	180	107	72
	2483	1881	870	995

CANTON DE CATUS

	Inscrits.	Votants.	Cambornac.
Catus.....	466	320	280
Boissières.....	205	123	121
Calamane.....	127	79	76
Crayssac.....	189	119	105
Francoulès.....	172	91	87
Gigouzac.....	133	98	94
Les Junies.....	214	138	135
Labastide-du-Vert.....	208	118	116
Lherm.....	243	161	152
Maxou.....	254	174	163
Mechmont.....	103	67	59
Montgesty.....	250	149	143
Nuzéjols.....	132	87	87
Pontcirq.....	173	97	92
St-Denis.....	133	98	94
St-Médard.....	152	120	118
	3154	2039	1922

CANTON DE LAUZÈS

	Inscrits.	Votants.	Peyrichou.
Blars.....	142	96	77
Cabrerets.....	265	187	144
Cras.....	139	106	92
LaUZès.....	150	102	71
Lentillac.....	142	114	104
Nadillac.....	76	51	46
Orniac.....	115	90	83
Sabadel.....	165	127	100
St-Cernin.....	230	142	139
St-Martin-de-Vers.....	190	110	96
Sauliac.....	155	126	107
Sénaillac.....	215	164	132
	1984	1415	1191

CANTON DE LIMOGNE

	Inscrits.	Votants.	Couderc.	De Vauzelles.
Beauregard.....	215	186	83	103
Calvignac.....	216	171	146	25
Cènevrières.....	217	176	143	32
Concoats.....	250	212	124	87
Laramière.....	258	188	73	114
Limogne.....	410	323	187	134
Lugagnac.....	112	96	32	63
Promilhanes.....	206	143	71	78
Saillac.....	223	166	69	95
St-Martin-Labouval.....	211	181	78	102
Varaire.....	231	210	75	134
Vidaillac.....	133	109	56	53
	2682	2161	1137	1020

CANTON DE MONTCUQ

	Inscrits.	Votants.	Boudou.
Bagat.....	185	113	99
Belmontet.....	115	88	86
Le Boulvé.....	186	110	101
Fargues.....	151	96	91
Lascabanes.....	172	137	125
Lebreil.....	121	92	79
Montcuq.....	659	488	466
Montlaurzun.....	71	48	41
Ste-Croix.....	90	71	61
St-Cyprien.....	185	121	103
St-Daunès.....	161	110	108
St-Laurent.....	164	110	105
St-Matrè.....	88	75	73
St-Pantaléon.....	193	100	91
Saux.....	98	68	62
Valprionde.....	157	117	108
	2796	1943	1800

CANTON DE LUZECH

	Inscrits.	Votants.	Pagès.	Pons.	Laporte.
Luzech.....	535	407	35	273	93
Albas.....	506	285	138	40	93
Anglars-Juillac.....	179	112	72	18	23
Bélays.....	193	131	73	32	26
Caillac.....	216	152	41	32	79
Cambayrac.....	88	63	10	45	8
Carnac-Rouffiac.....	205	133	84	11	38
Castelfranc.....	200	159	140	10	9
Douelle.....	356	279	117	100	56
Parnac.....	179	120	27	54	39
St-Vincent.....	354	260	78	141	37
Sauzet.....	210	161	28	110	21
Villesèque.....	265	210	153	35	21
	3486	2474	996	901	543

Voir à la deuxième page les résultats par cantons.

APRÈS LA BATAILLE

La lutte est terminée dans le département.

La République en sort victorieuse et grandie. Les républicains ont en effet gagné trois sièges au conseil d'arrondissement, (Montcuq, Gourdon et Saint-Céré).

Tous les conseillers généraux ou d'arrondissement républicains ont été réélus avec ou sans concurrents.

Dans le canton de Luzech seul, il y a ballottage.

La lutte n'a présenté d'intérêt que dans les cantons de Luzech, Limogne, St-Géry, Gourdon et Salviac, où se trouvaient divers candidats en présence.

Dans le canton de Luzech, les deux candidats républicains tiennent la tête. Il est certain que le moins favorisé observera la discipline républicaine en se désistant en faveur de M. Pagès, conseiller sortant, qui a réuni le plus grand nombre de suffrages.

A Limogne, M. Couderc a fait mordre la poussière au baron de Vauzelles qui avait pensé jusqu'ici que ses écus seraient d'un grand poids dans la balance électorale.

Les électeurs lui ont fait payer sa témérité en le renvoyant à son moulin d'où il n'aurait jamais dû sortir...

Il aurait dû se contenter d'inonder le canton de lettres dans le genre de celle-ci, dont nous garantissons l'authenticité. Nos lecteurs en savoureront la haute poésie :

Monsieur.....

Bien que je ne vous connaisse pas, je viens vous demander un plaisir, sûr que je suis, d'après ce que l'on m'a dit sur vous, que vous me le ferez si vous le pouvez.

C'est de voter dimanche et faire voter vos amis pour moi. Vous me ferez plaisir et croyez bien que si je puis parfois vous rendre service, vous n'aurez pas à faire à un ingrat. Je compte donc sur vous et vous assure de tout mon dévouement.

A. de VAUZELLES.

Tous les regards étaient portés sur le canton de St-Géry, où deux candidats sérieux étaient en présence.

M. Ernest Talou, fils de l'honorable sénateur du Lot,

Et M. Munin-Bourdin, le député black-boulé, le porte-drapeau de toutes les réactions réunies.

Ainsi que nous l'avions pressenti, les électeurs du canton se sont ressaisis et ont assuré la victoire du candidat républicain. C'est la dernière pelletée jetée sur le cadavre de Bourdin. *Requiescat in pace!*

Gourdon a porté en triomphe le candidat radical, M. Pons pharmacien, en lui donnant une majorité de 1.200 voix.

M. Rey, avoué, conseiller battu, en gémit. La signature à la sous-préfecture, à laquelle il tenait tant, lui a été enlevée du coup ; les électeurs l'ont renvoyé à ses papiers et à ses chicanes.

A Salviac, le sympathique Dr Daffas a été réélu contre le fanfaron officier de santé Fabre. Ce dernier pourra occuper ses loisirs à monter sa mule blanche et caracolier à son aise dans le Frau. Ses cris de douleur ne seront, là, entendus de personne. Il pourra maudire à son aise le Roussel qui l'a lancé dans la bagarre et lui a fait supporter les coups.

A Puy-l'Évêque, le Dr Cassaignes triomphe, grâce à la coalition de toutes les réactions. Nous le regrettons pour le canton de Puy-l'Évêque... nous nous en réjouissons pour les membres du conseil général, et surtout pour le public qui suit les débats de notre grave assemblée départementale.

D'aucuns trouvaient parfois que ces dé-

RESULTATS PAR CANTONS

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Conseil général

CANTONS	INSCRITS	VOYANTS	NOMS DES CANDIDATS	voix obtenus
Cahors (nord).....	2937	1546	Relhié conseiller sortant..	1430 élu.
Cahors (sud).....	2624	1696	Delport id.	1512 élu.
Cazals.....	2259	1569	Cangardel, conseiller sortant	1408 élu.
Labenque.....	3033	2162	Roques, conseiller sortant..	2079 élu.
Puy-l'Evêque.....	3930	3221	Cassaignes, cons. sortant..	1782 élu.
			Pénel.....	784
			Puech.....	623
St-Géry.....	1572	1335	Talou, nouveau.....	681 élu.
			Munin-Bourdin, nouveau.	656

Conseil d'arrondissement

Castelnau.....	2483	1881	Valmary, conseiller sortant..	995 élu.
			Garrigues.....	870
Catus.....	3154	2039	Cambornac, cons. sortant.	1922 élu.
Lauzès.....	1984	1415	Peyrichou, cons. sortant..	1191 élu.
Limogne.....	2682	2161	Couderc, conseiller sortant	1137 élu.
			De Vauzelles.....	1020
Luzech.....	3486	2474	Pagès, conseiller sortant..	996 ballottage.
			Pons.....	901
			Laporté.....	543
Montcuq.....	2796	1943	Boudou, conseiller sortant..	1800 élu.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Conseil général

Figeac (est).....	3836	2298	Longpuech cons. sort.....	2212 élu, sans concurrent
Figeac (ouest).....	3116	1919	Vival, id.	1829 élu, id.
Latronquière.....	2998	1823	Pauliac, cons. sort.....	1722 élu, id.
Livernon.....	2333	1728	Delpont, cons. sort.....	1533 élu, id.

Conseil d'arrondissement

Bretenoux.....	3607	1892	Boyer, conseiller sortant..	1748 élu, sans concurrent
Cajarc.....	2252	1594	Bruel, conseiller sortant..	1448 élu, id.
Lacapelle-Marival.....	3772	2366	Pradelle, conseiller sortant..	1906 élu, id.
			Roussely, id.	1779 élu, id.
St-Céré.....	3684	2116	Doucet, nouveau.	1901 élu, siège gagné

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Conseil général

Gramat.....	3474	1874	Calmon Maison, cons. sort.	1690 élu, sans concurrent
Salviac.....	1960	1600	D' Daffas, cons. sort.....	851 élu,
			Fabre, id.	725
Souillac.....	3205	2003	Malvy, cons. sort.	1779 élu, sans concurrent
Vayrac.....	2413	1581	de Verninac, cons. sort...	1411 élu, id.

Conseil d'arrondissement

Gourdon.....	3619	2516	Pons, nouveau,	1824 élu, siège gagné
			Rey, cons. sortant.....	659
Labastide-Murat.....	2201	1311	Brugalière, nouveau.....	1147 élu, sans concurrent
Martel.....	3284	1758	Laplagne, cons. sort.....	1435 élu, id.
Payrac.....	1810	1132	Pébeyre, cons. sort.....	1060 élu, id.
St-Germain.....	2134	1102	Lasserre, cons. sort.....	879 élu, id.

ANNAM

Un arrêté du gouvernement général d'Indo-Chine vient de créer en Annam, sous l'autorité d'un résident supérieur, une direction de l'agriculture. Ce service aura pour objet la recherche des moyens de développer la prospérité du protectorat, l'introduction dans le pays de cultures nouvelles, et l'étude des perfectionnements à apporter aux procédés de culture actuellement en usage.

M. Jacquet, inspecteur de l'agriculture en Cochinchine, a été investi de ces fonctions.

Les élections cantonales

Statistique officielle

Voici la dernière statistique communiquée par le ministère de l'intérieur :

Nombre des élections à faire, 1,438; soit 1,424 de la série. plus 14, hors série.

Résultats connus : 1,424

Conservateurs, 189.

Ralliés, 69.

Républicains modérés, 253.

Républicains, 431.

Républicains radicaux, 322.

Socialistes, 24.

Nationalistes, 5.

Ballottages, 138.

La situation respective des partis dans les assemblées départementales n'a pas changé, à l'exception d'un département, celui des Côtes-du-Nord, où la majorité passe de droite à gauche, par suite du gain de deux sièges fait par les républicains.

Partout ailleurs, les gains compensent à peu près les pertes. Les modifications constatées ont surtout un caractère personnel.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANTON DE CAHORS (Sud)

Monsieur Delpont, conseiller général du canton sud de Cahors, adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

Citoyens du canton sud,

Vous m'avez réélu conseiller général par 1500 suffrages.

Voilà la réponse que vous avez infligée aux hommes sinistres qui, il y a quelques semaines prétendaient nous faire marcher.

Je suis très touché du nouveau témoignage de confiance que vous venez de me donner.

Vous m'avez dit : toujours en avant !

Comptez sur moi.

Je vous remercie du fond du cœur.

A. DELPORT.

CANTON DE St GÉRY

M. Ernest Talou adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

Citoyens,

Il y a deux mois, M. Bourdin obtenait dans le canton 314 voix de majorité.

Aujourd'hui la cause démocratique triomphe sur mon nom par 28 voix de majorité.

C'est une éclatante et sévère leçon donnée par la démocratie de St-Géry aux hommes

qui, de l'inutile et fragile prestige de leur situation sociale, tirent la folle prétention de faire marcher le peuple.

Mes chers amis,

Les suffrages que vous venez de m'accorder me touchent profondément. C'est le précieux témoignage de votre estime et de votre amitié.

Merci, au nom des souvenirs qui me sont chers et que vous gardez vous-mêmes.

Merci surtout, citoyens, de l'honneur qui m'est fait de porter dans le canton le drapeau victorieux de la République populaire.

Je me donne tout entier au canton de St-Géry, à sa population laborieuse, aux progrès républicains démocratiques qui avec vous, par vous et pour vous doivent être réalisés.

Vous avez tout mon dévouement.

ERNEST TALOU,

Conseiller général.

Lamadeleine près Cahors, le 1^{er} août 1898.

CHRONIQUE LOCALE

Ecole Normale d'Instituteurs

CONCOURS D'ADMISSION

23 candidats s'étaient fait inscrire ; 16 seulement ont pris part aux compositions écrites. Sur ce nombre, 10 ont été admis à subir les épreuves orales et définitivement reçus ; ce sont, par ordre de mérite, savoir :

Liste primitive

MM.

Lafage, de l'Ecole primaire sup^{re} de Luzech
Chapou, du cours complémentaire de Cahors
Couillac id.
Chambou del'Ecole primaire sup^{re} de Martel
Bonaure, id. de Luzech
Reygasse id. de Montcuq

Liste supplémentaire

MM.

Bouzerand, du cours compl^{re} de Castelnau,
Méjcazes, de l'Ecole p^{re} sup^{re} de Martel
Laville id. St Céré
Delfour id. id.

COUR D'ASSISES DU LOT

Président, M. A. Lurguie, président du tribunal civil de Cahors ; assesseurs, MM. Fournier et Labatut, juges au tribunal civil de Cahors.

Audience du 1^{er} août

Viol et attentats à la pudeur avec violence

La première affaire de la session a été consacrée à une affaire de viol et de divers attentats avec violence.

Le 24 avril dernier, le parquet de Cahors était avisé qu'un viol avait été commis par le nommé Pierre Bastide, maçon à Mechmont. Un enquête faite par la gendarmerie et l'information qui l'a suivie ont démontré que cette dénonciation n'était pas mensongère et la culpabilité de l'accusé a été parfaitement établie.

C'est dans la soirée du 20 avril dernier, que ce crime a été commis dans les champs où Bastide rencontra la nommée Eulalie Balagayrie, qui gardait son troupeau.

L'instruction a révélé en outre deux attentats aux mœurs dont Bastide s'est précédemment rendu coupable.

Le 1^{er} a eu lieu le 17 avril 1897, sur la personne de la jeune Mélanie Garri, qui se rendait à la fontaine par une nuit très noire.

La deuxième remonte au mois d'octobre 1897. La victime est la femme Anna Fargues, épouse Molinié, chez laquelle Bastide s'était rendu pour se faire préparer une soupe.

L'accusé nie tous les faits qui lui sont reprochés, mais les déclarations des trois victimes corroborées par toutes les données de l'information sont bien précises et bien formelles et ne laissent aucun doute sur sa culpabilité.

D'autres actes immoraux ont été relevés d'ailleurs à la charge de Bastide, qui a la réputation d'un débauché et d'un paresseux et qui est fort redouté dans son pays.

Après les débats qui ont eu lieu à huis clos, le réquisitoire de M. Chaigne, procureur de la République et la plaidoirie de M. Pagès du Port, le jury se retire dans la chambre de ses délibérations.

Le jury rend un verdict négatif sur la question de viol et affirmatif sur les questions d'attentats à la pudeur avec admission de circonstances atténuantes. La cour, après en avoir délibéré, condamne Bastide à deux années d'emprisonnement.

bats manquaient de charme et de gaieté. Avec le désopilant conseiller de Puy-l'Evêque, cela n'est plus à craindre.

Si M. Cassaignes est à peu près impuissant à rendre quelques services à ses électeurs, ces derniers auront, du moins, la grande satisfaction de se dire qu'ils ont envoyé au Conseil général un représentant qui excelle, — nous le répétons, — à désopiler la rate de ses collègues et du nombreux public qui se pressera désormais dans la salle qui lui est réservée.

La guerre hispano-américaine

La Réponse des Etats-Unis.

Le cabinet a longuement délibéré.

Il a été décidé que la question du gouvernement des Philippines resterait ouverte pour le présent, et qu'elle serait réglée plus tard par une commission nommée complètement par l'Espagne et par les Etats-Unis.

Toutefois, les Etats-Unis exerceront leur contrôle et la juridiction sur Manille et sur les territoires immédiatement environnants.

En ce qui concerne les autres questions incluses dans la phase préliminaire des négociations de paix, voici les conditions définitivement arrêtées par le cabinet de Washington :

1^o Cession absolue de toutes les îles espagnoles dans les Indes occidentales ;

2^o Abandon de la souveraineté espagnole sur Cuba. Les Etats-Unis exerceront un contrôle sur l'île jusqu'à ce qu'un gouvernement stable y soit établi ;

3^o Les Etats-Unis demandent une des îles Ladrões comme port à charbon et peut-être une autre station de charbon dans les Carolines ;

4^o Rejet par les Etats-Unis de la charge des dettes de Cuba et de Porto-Rico ;

5^o Les Etats-Unis ne demandent aucune indemnité de guerre ;

6^o Une commission hispano-américaine sera chargée de régler entièrement la question des termes de la paix, sous la condition toutefois que toutes les troupes espagnoles évacueront immédiatement Cuba et Porto-Rico.

Les Etats-Unis choisiront ultérieurement celle des îles Ladrões qu'ils occuperont.

La réponse avertit formellement l'Espagne que les conditions relatives à l'abandon de la souveraineté espagnole sur les Indes occidentales et sur le choix par les Etats-Unis d'une des îles Ladrões sont en dehors de toute discussion :

Tout en demandant l'abandon de toute souveraineté de l'Espagne dans les eaux voisines des Etats-Unis, la réponse évite de donner aucune garantie relativement à ce que les Etats-Unis comptent faire au sujet de Cuba.

MORT DE BISMARCK

Le prince Bismarck est mort samedi soir à onze heures.

La presse italienne et la presse autrichienne déplorent la perte que vient de faire l'Allemagne.

La presse française juge sévèrement l'homme qui a fait tant de mal à la France et qui a imposé à l'Europe un régime où la force prime le droit.

Le Temps constate qu'il y a huit ans, la mort de Bismarck eût été un grand événement politique, et qu'aujourd'hui c'est presque un fait divers. Grande et précieuse leçon qui nous montre le néant des triomphes de la force.

Le Rappel écrit de son côté :

Devant la tombe, la paix se fait d'ordinaire dans les cœurs, mais devant la tombe de M de Bismarck, la paix ne peut point se faire dans nos cœurs ; entre son cadavre, il y a trop d'ossements blanchis, trop de misères, trop de deuils ; l'homme de la fausse dépêche d'Ems reste pour nous, mort ou vivant, le représentant du crime et du mensonge, le symbole de la violation du droit, le type même de l'ennemi.

C'est l'avis de tous les Français.

Grand prix cycliste

Voici l'ordre des arrivées dans le grand prix cycliste de Paris :

1^{er} Bourrillon, français ; 2^e Meyers, hollandais ; 3^e Broka, belge.

Audience du 2 août

Vols qualifiés

Maniol Henri, 16 ans, sans profession, né et domicilié à St-Paul (Lot).
Ministère public : M. Chaigne, Procureur de la République ;
Défenseur : M^e Martin.

Dans la nuit du 8 au 9 mai 1898, à Figeac, un malfaiteur pénétra dans le couloir de la boulangerie Couffignac, brisa un carreau d'une porte de communication, et après avoir passé le bras par cette ouverture fit tomber basse sur l'argent que contenait le tiroir d'un comptoir tout proche. La somme volée est de 50 francs, composée de 30 fr. en monnaie de billon et de 20 fr. en pièces divisionnaires.

Dès le lendemain la police procéda aux constatations et releva les charges les plus graves contre le nommé Maniol Henri. Celui-ci était sorti de la prison de Figeac dans la journée du 8 mai avec un pécule de 8 fr. 90, et cependant le 9 mai il avait fait des dépenses et des achats pour une cinquantaine de francs, qu'il avait acquittés au moyen de billon et de petites pièces d'argent semblable aux pièces volées.

Maniol a été arrêté le 14 mai à Montauban. Il proteste de son innocence, mais ne peut fournir que les explications les plus fantaisistes sur l'origine des sommes par lui dépensées à Figeac.

L'accusé a mis à profit ce court intervalle de liberté du 8 au 14 mai pour accomplir d'autres méfaits. Le 9, il prend le chemin de fer, débarque à Brive, et dans la journée du 10 il soustrait une bicyclette, ce qui a entraîné le 2 juillet sa comparution devant le tribunal correctionnel et une condamnation à 6 mois d'emprisonnement.

Grâce à cette bicyclette, Maniol traverse rapidement l'arrondissement de Gourdon. Il s'interrompt sa course au Lac-du-Vert, commune d'Ussel, que pendant quelques instants, juste le temps de commettre un vol dans la maison du sieur Roques, comme les habitants travaillaient aux champs, il brise la vitre d'une croisée et pénètre par escalade. Dans une armoire il s'empare de 5 fr. 50, dans une autre il soustrait un portemonnaie noir, gravé de deux pensées, et s'éloigne à toute vitesse.

La fille Roques a vu près de sa maison un bicycliste dont le signalement est celui de l'accusé. Elle reconnaît comme lui appartenant le portemonnaie dont Maniol a été trouvé porteur au moment de son arrestation.

Le 11 mai dans la soirée, l'accusé arrivait à Cahors et donnait sa machine à réparer. La nuit suivante il s'introduisait dans la gare de cette ville, fracturait le tiroir d'un bureau et prenait les 22 fr. 90 qui y étaient renfermés. Cette somme comprenait une pièce de cinq francs à l'effigie de Napoléon III sur la tête duquel était dessiné un casque. Le lendemain, cette même pièce de 5 francs était remise par Maniol en paiement pour la réparation de la bicyclette.

Malgré l'évidence l'accusé nie être l'auteur de ces deux dernières soustractions.

Bien que jeune encore, il a déjà été frappé de plusieurs condamnations pour vol.

L'audience a commencé à 8 heures. Après interrogatoire de l'accusé qui nie énergiquement, 7 témoins sont entendus.

M. Chaigne, Procureur de la République, dans un réquisitoire énergique demande une punition exemplaire.

M^e Martin, défenseur qui a une tâche ingrate et difficile cherche à apitoyer le jury.

Le jury répond affirmativement à toutes les questions, mais lui accorde les circonstances atténuantes.

L'accusé est condamné à deux ans de prison.

L'audience est reprise à 2 heures pour la dernière affaire.

Vol qualifié

Au moment où nous mettons sous presse les débats de cette affaire ne sont pas encore terminés.

CAHORS

A la Préfecture

Ce matin, M. le Préfet a reçu les autorités civiles et militaires.

M. le Maire de Cahors, après lui avoir présenté les membres du conseil municipal, a adressé les paroles suivantes à M. Héli-Devals :

MONSIEUR LE PRÉFET,

Interprète fidèle du conseil municipal de Cahors, j'ai l'honneur de vous offrir nos meilleurs souhaits de bienvenue, et l'hommage de notre profond respect.

Profondément dévoué à nos institutions républicaines et à la cause de la démocratie, nous sommes sûrs que votre précieux concours ne nous fera jamais défaut.

Ai-je besoin d'ajouter que vous avez déjà conquis toutes nos sympathies.

M. le Préfet a répondu à M. le Maire de Cahors :

Je vous remercie de vos bonnes paroles et de vos souhaits de bienvenue.

Je suis venu ici pour faire l'union républicaine et, vous le savez mieux que moi, c'est grâce à cette union que vous avez triomphé dans l'arrondissement, il y a quelques mois à peine, et tout dernièrement encore.

Quant à vous, Monsieur le Maire, comme vous l'avez fort bien dit, vous pouvez compter sur tout mon concours, et je serai toujours heureux de pouvoir hâter la solution de toutes les affaires, concernant votre administration.

AU LYCÉE GAMBETTA

Voici le remarquable discours prononcé, à la distribution des prix, par M. Perroud, Recteur de l'académie de Toulouse.

Mesdames, Messieurs,

La distribution des prix d'un lycée est toujours une fête pour moi, puisqu'elle me fournit l'occasion de dire bien haut, chaque année, tout ce que nous devons d'affectionnée reconnaissance aux vaillants maîtres de nos enfants. Ce devoir m'est particulièrement doux ici ; votre lycée, date comme ceux de Toulouse et de Rodez, de la fondation même de l'université de France ; votre ville, sans doute en souvenir de son université provinciale est restée longtemps le chef-lieu d'une académie ; des professeurs éminents, tels que Saissat, Vacherot, et plus près de nous Charles Bigot et Fraissinhes, mes amis regrettés, — sans parler de ceux qui vivent encore, — y ont débüté et y ont fondé une tradition de mérite, que leur successeurs continuent dignement. Grâce à vous, mes chers collaborateurs, le lycée de Cahors soutient sans faiblir sa vieille réputation de bonne discipline, de travail sérieux, et d'éducation libérale. Par votre exemple comme par vos leçons, vous enseignez à bien faire.

Vous enseignez à bien dire, ce qui à son prix partout, et surtout en ce pays de France toujours épris du beau langage. Vous venez, Monsieur le professeur de Rhétorique, de nous en donner brillamment la preuve. Aussi ne me risquerai-je pas à défendre après vous les études classiques. Elles ont le privilège de reculer, dans les profondeurs du passé, la conscience de l'humanité. Nous sommes les fils des Latins, héritiers eux-mêmes de la Grèce. Tant que notre civilisation durera, c'est aux sources de Rome et d'Athènes que nous devons remonter pour y retrouver ses premiers titres. Mais qui pourrait prétendre connaître Athènes et Rome s'il ne savait au moins balbutier leur langue ? Le temps pourra transformer bien des choses avant que les études gréco-latines cessent d'être un élément essentiel de la culture supérieure.

Mais est-ce là tout le problème ? Des nécessités inéluctables n'ont-elles pas déjà introduit, dans ce programme des études classiques, une foule d'enseignements qu'elles ne comportaient pas jadis, sciences, histoire, géographie, langues vivantes, et qui ont restreint autant le domaine des littératures classiques ? D'autre part, comme on ne peut ajouter qu'à condition de retrancher dans une mesure égale, — car la faculté d'assimilation de l'enfant a ses limites, — serait-il possible de songer encore à de nouvelles substitutions, et entamer ainsi le minimum conservé aux « humanités » ? Non, assurément. Dès lors, quand la lutte pour l'existence, — je parle d'existence nationale, — nous étirent de tous côtés, que faire ? à quel parti nous résoudre ? Ici, je n'hésite pas : notre devoir à tous, pères de familles et administrateurs, serait de pratiquer résolument la sélection, c'est-à-dire de ne diriger vers cette culture particulière, supérieure à certains égards, mais trop souvent insuffisante pour les combats de la vie, que ceux de nos enfants qui sont véritablement doués pour la recevoir. Pour les autres, combien il est plus sage de leur offrir un enseignement, qui ne sera pas cependant professionnel (car alors sa place ne serait plus au lycée), qui restera un enseignement de culture générale, mais mieux approprié aux forces du plus grand nombre et à ses besoins immédiats ! Cette conception, M. Duruy l'avait déjà réalisée, il y a trente ans, sous une forme restreinte : elle s'appelait alors l'enseignement secondaire spécial. Un autre ministre, il y a quelques années à peine, l'a reprise avec un programme plus vaste, et l'a appelée l'enseignement moderne. Nul ne pourrait affirmer que cet enseignement ait donné dès à présent son organisation définitive. L'expérience loyale que nous en faisons chaque jour peut suggérer bien des perfectionnements encore. Mais il répond, n'en doutez pas, Messieurs, à un grand souci d'éducation nationale. Pour user du langage familier des professeurs en parlant de leurs élèves, je dirais volontiers : « mieux vaut un bon moderne qu'un classique manqué. » L'œuvre existe, et elle durera. Ce qui presse c'est de la compléter en bien des points, et surtout en donnant au nouvel enseignement toutes les sanctions que réclame son rang.

La culture « moderne » est-elle d'ailleurs aussi insuffisante pour la formation de l'esprit que l'ont soutenu ses adversaires ? Est-il impossible, sans expliquer dans leur langue Virgile et Démosthène, de faire des études désintéressées ? qui oserait vraiment refuser à notre littérature nationale, complétée par les littératures étrangères

et par l'étude de ces sciences dont les merveilles nous enveloppent, cette vertu éducatrice ? Et cet effort pour serrer de plus en plus près la réalité ne devient-il pas chaque jour plus nécessaire ? notre enseignement classique ne s'y soumet-il pas à chaque instant ? La méthode certes ! je le proclame bien haut, importe plus que la matière enseignée. Nous n'allons pas pourtant en initiant l'élève aux lois de la botanique, prendre nos exemples dans la Flore de l'Australie. Nous lui disons comment ont vécu Memphis et Ninive, mais nous tenons encore davantage à ce qu'il sache comment est née et a grandi la monarchie prussienne. Et dès lors, si l'enseignement moderne pour répondre aux nécessités de l'heure présente, fait une part encore plus large aux connaissances réelles, nous n'irons pas le regretter, pourvu que par sa méthode dont nous restons les régulateurs, il tende avant tout, aussi bien que l'enseignement classique, à former des esprits vigoureux et lucides.

Que nos études, — classiques ou modernes, peu importe ici, — gardent donc ce caractère hautement éducatif, et nous n'aurons rien à redouter pour elles. Cela dépend de nous, Messieurs les professeurs, et plus encore, comme on le disait si bien tout à l'heure, de nos élèves eux-mêmes.

De nous, d'abord, mais ici, je n'ai pas de conseils à donner. Il suffit de vous voir à l'œuvre, comme j'ai pu le faire souvent, pour reconnaître avec quelle claire perception du but vous réglez votre enseignement. Je me hâte donc d'arriver à vous, chers élèves, et d'insister à mon tour sur les conseils si judicieux que vous venez d'entendre. Je voudrais même les réduire à un seul, qui renferme tous les autres : pour arriver à cette personnalité, à cette indépendance d'esprit, si nécessaire à vos progrès ultérieurs, lisez, lisez avec passion et sans cesse.

Aimez la lecture, source de toute connaissance, et dites-vous bien que la classe, toujours trop courte si bien employée qu'elle soit, n'a pour objet, en définitive, que de vous apprendre à lire. L'élève qui sortirait du lycée sachant tout ce que ses maîtres lui ont dit, mais ne sachant que cela parce que la lecture personnelle ne lui aurait rien enseigné, aurait littéralement perdu son temps, puisqu'il n'emporterait qu'un bagage nécessairement limité de connaissances toutes faites, qui se disperseraient à chaque détour du chemin et qu'il ne serait pas en état d'acquiescer celles, autrement considérables, que la vie exigera de lui. Ce ne sont pas, certes ! les livres qui vous manquent au lycée. Vous avez tous vos classiques, que vous ne sauriez jamais trop pratiquer, vous avez les ouvrages de choix rassemblés dans vos bibliothèques d'étude ou de classe ; et vos livres de prix, que vous vous prêtez en bons camarades ; et enfin, — car le temps est loin des systèmes d'éducation qui traitaient le livre en suspect, — tous les autres ouvrages, de toute provenance, auquel votre bon Proviseur accorde l'entrée au lycée, à la seule condition qu'ils soient sains et qu'ils aient la valeur littéraire sans laquelle ils ne vous offriraient qu'une nourriture affadissante. Votre journée d'écoliers se divise, si je puis m'exprimer ainsi, en deux champs de travail, la classe, et l'étude : en classe, au cours d'exercices variés, vous apprenez comment il faut se servir de ce merveilleux instrument qu'on appelle le livre ; mais, en étude, vous le maniez à loisir, vous enregistrez curieusement les résultats, et vous apercevez au delà du point où le maître vous a conduits. Comme les étudiants de nos Facultés — vous passez du cours au laboratoire, — et c'est au laboratoire, si magistral qu'il ait été le cours, qu'on acquiert l'esprit scientifique.

Que la salle d'études, — votre laboratoire, à vous, — soit donc le lieu où, dans le recueillement, vous entrez en communication entière, silencieuse, ardente, avec ces chefs-d'œuvre dont on vous a appris la langue. Lorsque j'inspecte un lycée, rien ne me plaît davantage que d'entrer dans une salle d'études entre 6 et 7 heures du soir, au moment où, maîtres et élèves, tout le monde est vaillamment à l'œuvre, où le silence est si profond qu'il permet d'entendre le bruit léger des plumes courant sur le papier ou des feuillets de dictionnaires tournés par des mains impatientes.... Et parmi toutes ces têtes studieusement penchées, s'il en est une sur laquelle mes regards s'arrêtent plus longtemps, c'est encore celle du liseur, absorbé par son livre au point de ne rien voir, de ne rien entendre.... Il y a là un spectacle d'une vraie beauté morale à la fois touchant et reconfortant, où nous revoyons avec attendrissement notre passé. N'est-ce pas, mes amis, qu'il y a alors des moments où l'on se sent comme soulevé, où un long frisson d'émotion ou d'enthousiasme vous secoue tout entier ? des moments qui décident de notre vie ? En 1810, au collège de Blois, un jour de promenade, un élève était resté seul dans la salle d'études ; il lisait les *Martyrs* de Chateaubriand, le grand chef-d'œuvre de l'année précédente. Arrivé au combat des Francs et des Romains, à ce *bardit* étincelant de poésie sauvage que le poète fait chanter à ses quarante mille barbares, l'adolescent se leva, marchant à grands pas dans la salle et s'écriant, lui aussi : « Pharamond ! Pharamond ! Nous avons combattu avec l'épée.... » Ce jour-là, Chateaubriand avait révélé à Augustin Thierry sa vocation d'historien.

Et vous tous, mes jeunes camarades, — sans avoir besoin d'arpenter la salle d'études, ce qui ne pourrait se faire tous les jours, — que de fois, devant un cri immortel des *Méditations* ou de *Nuits*, devant une merveilleuse évocation de Michelet ou un superbe élan oratoire de Gambetta n'avez-vous pas senti s'éveiller en vous des forces nouvelles, qui y étaient comme endormies, et qu'une secousse subite mettait en mouvement ? A ce moment-là, sans que vous eussiez acquis une notion de plus, un grand progrès s'était fait en votre esprit, puisqu'il s'était élevé d'un degré dans la compréhension des choses. Ayez donc le culte de ces maîtres auxquels vous devez tant ;

mais n'oubliez pas aussi que bien souvent, sans l'initiation de la classe, sans la suggestion du professeur, la lecture faite à l'étude serait restée pour vous — je vais parler comme au laboratoire — une vaine manipulation, irraisonnée et inutile. Voilà pourquoi vous ne séparerez pas, dans votre reconnaissance, les grands écrivains dont la lecture vous émancipe et les professeurs qui vous ont mis en état de les lire sans eux, — ce qui est, en définitive, le dernier mot de l'enseignement secondaire. Oui, vraiment, si vous avez appris ici à apprendre davantage, vous y aurez fait, classiques ou modernes, ce que vous aviez à y faire.

Accident

Hier, le nommé Couderc Eugène, employé à la brasserie Ferrando s'est gravement blessé au bras droit en mettant la machine en marche.

M. le docteur Darquier lui a donné les premiers soins. Le docteur craint que l'amputation du bras ne soit nécessaire.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 juillet au 2 août 1898

Naissances

Bach, Louis, rue Devia, 5
Dufau, Elisabeth (jumelle) rue fondne haute 17

Publications de Mariages

Dufau, Marie, (jumelle) rue fondue haute 17
Caillaud, Raymond, employé de commerce, et Dussan, Marie, Louise sans profession

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 4 ET 7 AOUT 1898

Véron (P. R.)	Farigoul.
Le Roi de Lahore (Ouverture)	Massenet.
L'Attaque du moulin (Fantaisie)	Bruneau.
Thérèse (Valse)	Gungl.
Carmen (Fantaisie)	Bizet.
Marche Viennoise	Zichrer.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénelon).

Bibliographie

Le « Home-Décor ». — 172, Quai de Jemmapes, Paris — dont nous avons dernièrement annoncé l'apparition, vient de publier son deuxième numéro. Cet exemplaire contient quatre superbes panneaux décoratifs : « la Poésie », de Louise Abbéma ; « la Vénus, de Cabanel ; « le But », de Bouchar, en camaïeu, et « les Fleurs, de Mucha.

Arrondissement de Gourdon

St-GERMAIN. — Foire. — A cause des pressants travaux de la saison, la foire du 25 juillet à St-Germain, n'a pas été d'une importance bien notable.

Les divers foirails de la Localité se trouvaient être faiblement approvisionnés et les cours, faiblement pratiqués, n'ont pas subi de biens sensibles modifications depuis les dernières foires.

LÉOBARD. — Accident. — Le 31 juillet, dans l'après-midi, M. Garric Henri, cantonnier à Léobard, revenait de Gourdon, monté sur son mulet. Le cavalier et l'animal suivaient paisiblement le chemin du Pied-Noir, lorsque l'idée vint à Garric, de faire de la « haute école ». Mal lui en prit, car la bête agacée se mit à regimber et se débarrassa de son cavalier qui alla rouler sur le chemin, et se blessa au bras gauche.

Nous espérons que la blessure n'aura pas de suites graves.

L'Ermite du Pied Noir.

BULLETIN FINANCIER

Bien que les transactions soient peu actives ce qui est tout naturel à cette époque de l'année, la Bourse est très ferme.

Le 3 % se traite à 103,25 ; le 3 1/2 % à 107,07.

Le Crédit Foncier vaut 695, le Crédit Lyonnais 874, le Comptoir d'Escompte 606, la Société Générale 552. La Banque spéciale des valeurs industrielles est demandée à 186 francs.

Le Suez se traite à 3710.
Les fonds étrangers sont sans changement notable.

An comptant, les obligations Ville de Paris 1886, sont en hausse à 406 fr.

Les obligations Chemins de fer Economiques sont fermes à 470.

L'Assurance sur la Vie

Les assurés participants de la *Nationale Vie* reçoivent chaque année la moitié des bénéfices bruts de leur catégorie d'assurance au lieu de la moitié des bénéfices nets à laquelle ils auraient seulement droit. Il leur est en outre alloué cette année, une somme de 243,254 fr, prélevée sur la part des actionnaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE

IRRIGATIONS

UTILISATION DES EAUX DU LOT

IRRIGATION DE LA PLAINE DE TOUZAC

ÉTUDES DU PROJET

EXTRAIT DES REGISTRES DES ARRÊTÉS DU PRÉFET

Du 29 juillet 1898

Le Préfet du Lot,

Vu le rapport présenté à la date du 15-21 juillet 1898 par M. l'Ingénieur en Chef du département, à l'effet d'obtenir l'autorisation de pénétrer dans des propriétés privées sur le territoire de la commune de Touzac pour la préparation du projet du canal d'irrigation de la plaine de Touzac ;

Vu la loi du 29 décembre 1892, article premier ;

Considérant qu'il importe de faciliter les études sur le terrain dont il s'agit :

Arrête :

Article 1^{er}. — Les agents du service hydraulique sont autorisés à procéder à toutes les opérations de levée de plans, de nivellements, de sondages et autres que pourront exiger les études du projet susvisé et à pénétrer à cet effet dans les propriétés privées, même closes, de la commune de Touzac.

Chacun des agents chargés de procéder aux études sera muni d'une copie du présent arrêté, qui devra être représentée à toute réquisition.

Article 2. — Il est interdit d'entrer dans les maisons consacrées à l'habitation.

Article 3. — L'introduction des agents du service hydraulique n'aura lieu qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article premier de la loi sus-visée du 29 octobre 1892 ;

Article 4. — Faute d'avoir été utilisée dans le délai de six mois, l'autorisation sera nulle et non avenue.

Article 5. — Le présent arrêté sera inséré dans un journal de l'arrondissement de Cahors.

Ampliation en sera adressée :
1^o A M. l'Ingénieur en chef du service hydraulique chargé d'en assurer l'exécution ;
2^o Au Maire de la commune de Touzac, qui le fera publier et afficher en la forme ordinaire et le notifiera aux propriétaires de terrains clos.

Fait à Cahors, le 29 juillet 1898.

Le Préfet du Lot,
HELI-DEVALS.

Bibliographie

LE MUSÉE DES FAMILLES (62^e année) paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} août 1898 :

Histoire de mer, par Sailor. — Fille de France, par L. Brunet. — L'hommage au critique, par A. Mélandri. — Le Butor étoilé, par Montilat. — M. le Bailli, par M. Philibert. — Les jeunes filles et le jardinier, par E. Noël. — Mémoires d'un vétéran, par Vaxelaire. — Galetés du mois, par Willy. — Le Brancardier, par F. Lafargue. — Mosaïque, par E. Müller.

Illustrations par Specht, Guydo, Gottloll, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 31 juillet.

V^o Nacla : Chronique mondaine. — Paul Arène : le tambour de Roquetaire. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Un crime (fin). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Daniel Lesueur : Invincible charme (suite). — Variétés.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

BONNE OCCASION

A VENDRE

Petite voiture anglaise à quatre places avec ânesse des Pyrénées.

S'adresser au bureau du journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Gare de Paris-Austerlitz (Gare d'Orléans)

SERVICE DES BAGAGES

Avis

En vue d'éviter les encombrements qui se produisent à la gare de Paris-Austerlitz, au moment du départ pour les stations balnéaires et thermales, on ne saurait trop engager les voyageurs à prendre leurs billets et à faire enregistrer leurs bagages à l'avance. Les voyageurs peuvent s'affranchir de toute sujétion à cet égard en s'adressant au bureau des Voyages Duchemin, rue de Grammont, 20. Pourvu que la demande lui en soit faite vingt-quatre heures au moins à l'avance, ce bureau se charge de prendre les billets et, moyennant une légère redevance (0 fr. 30 c. par 10 klog. ou fraction de 10 klog. ; minimum de perception : 2 fr. 50 c.), d'enlever les bagages à domicile, de les transporter à la gare et de les faire enregistrer.

De même, à leur arrivée à Paris-Austerlitz, les voyageurs pourront faire effectuer la livraison de leurs bagages à domicile, en s'adressant au bureau spécial établi à la gare d'Orléans, moyennant le paiement de 0 fr. 30 c. par 10 kilogrammes ou fraction de 10 kilogrammes, avec minimum de perception de 1 franc à domicile et 2 francs en consigne par commande. Ce prix comprend la montée des colis aux étages.

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

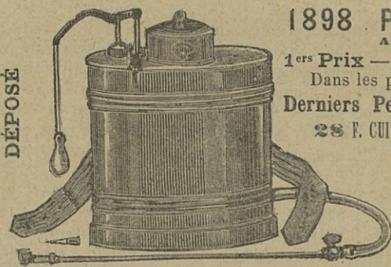
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 66

LE COCHER 606

Deuxième partie

IV

LE FILS PERDU

Je connais tous les ennuis qu'il vous a occasionnés. Je vous en ai même épargné quelques-uns, tout en respectant, vous l'avez vu, votre désir de me tenir éloigné de vous.

» Cette fois encore, s'il ne se fût agi que de mon frère, que de votre fils Anatole, je ne serais pas accouru vous importuner. Mais vos biens étaient en péril ; il fallait les sauver d'un commun accord. »

M. Turet était de plus en plus embarrassé pendant cette explication précise. Il commençait à comprendre que l'homme qu'il avait devant lui n'était pas le premier venu. La crainte qu'il avait eu tout d'abord d'un calcul intéressé l'éloignait de William ; mais aujourd'hui, il se faisait à l'idée de l'appeler son fils.

— J'accepterai toutes vos conditions, monsieur, en échange du service que vous me rendez, dit-il d'un ton radouci.

Un reste de défiance dictait ses paroles.

— Ma fortune est la vôtre, répliqua M. William en risquant un pas vers lui ; un fils n'a pas de conditions à imposer à son père.

A cette réponse, Turet tendit spontanément la main à Johnson.

— Vous tenez donc bien à être mon fils ?... Et cela précisément quand je suis presque ruiné !...

Le financier comparait alors involontairement la conduite de ses deux fils : l'un qui n'avait aimé que sa fortune, et l'autre qui, repoussé par lui, ne cherchait qu'à la relever.

— Si j'y tiens, mon père ! exclama avec effusion le jeune homme, mais je n'ai rêvé que cela depuis mon enfance. J'avais perdu une mère sans la connaître ; il me restait un père qu'on disait perdu pour moi. Ma seule pensée était de grandir vite, de devenir indépendant et riche pour pouvoir courir à sa recherche et lui réclamer cette part d'affection dont j'ai été privé !...

— Brave cœur ! murmura Turet visiblement ému.

— En retrouvant mon père, j'étais au comble de la joie... et il m'a repoussé.

— Si vous n'étiez pas mon fils, William, vous mériteriez de l'être !

Et Turet tendit les bras à son fils, qui s'y précipita en murmurant :

— Ma mère était un ange !

Un vieux remord longtemps étouffé, fit venir une larme aux yeux du père Turet. Elle tomba sur la main de son fils, qui comprit, et le serva plus étroitement dans ses bras.

V

OU L'ON REVOIT ANATOLE

Quand les affaires de M. Turet furent en bon ordre, il écrivit à son fils Anatole en lui annonçant que ses biens ne lui appartenaient plus. Il en justifia la perte par les nombreuses dettes qu'il venait de s'acquitter et déclara au jeune prodigue que sa seule ressource était dans un bon mariage. Anatole était assez intelligent pour accepter cette éventualité. Il l'avait entrevue à travers ses intrigues de viveur comme à dernière étapes de sa jeunesse. Il s'ennuyait d'ailleurs prodigieusement à l'étranger, et comme son père ne lui parlait pas de William Johnson il se rendit parfaitement compte des sommes englouties dans le gouffre de ses folies.

— Mon père a raison, il faut enrayer, pensa-t-il.

Et son profond ennui lui attendrissant le cœur, il ajouta :

— Ce bon père ne doit pas être très riche maintenant ; je jure de ne plus toucher à ce qui lui reste !

Ce serment était sincère. Cet âme noire avait ses éclairs. Qui ne les a pas ?

Quant à la ruine complète, il n'y attacha qu'une importance restreinte. Certainement, à part ses propriétés, M. Turet possédait des valeurs — mais pourquoi chicaner pour si peu ?

Anatole n'y songea pas, ou plutôt trouva indigne de lui de s'abaisser à calculer ce qu'il pourrait encore arracher aux débris de la fortune de son père. Il saisit au vol l'idée de ré-

tablir sa situation par le conjugo. Cela rentrerait dans ses projets ; car rien ne l'empêcherait de reprendre la vie parisienne comme il l'entendrait dès que sa femme l'aurait rendu indépendant.

Il arriva donc à Paris en hâte, sans s'inquiéter de savoir s'il rencontrerait l'Américain et, sur le désir de son père se laissa présenter dans la maison où l'on consentait à le guider vers le bonheur, ou mieux la dot.

M. Emerson était un ami de M. Turet. Ancien commerçant comme lui, retiré des affaires, il faisait avec plaisir, comme lui encore, une partie de dominos, en fumant un cigare et en savourant son café à petit coups. Après le café venait la fine champagne, puis, dans la soirée la bière... Oh ! un seul bock, ce n'était pas ruineux. M. Emerson entendait l'économie ; M. Turet ne la détestait pas ; de sorte que les deux amis, en jouant et buvant, causaient de leurs petites affaires et de leurs enfants.

M. Emerson, n'avait qu'une fille ; il l'aurait bien donnée pour femme au fils ; mais, depuis les fredaines du chenapan il n'y songeait plus. Cependant il eut l'idée de proposer à sa place une petite provinciale très riche.

— Cela modifierait joliment la situation d'Anatole et l'aiderait à se ranger, dit-il joyeusement à Turet.

— Certainement.

— Un véritable cadeau, mon ami ! La jeune fille est ma nièce, elle raffole de Paris, elle ne regardera pas à la fortune.

(A suivre).